

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1948

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Système d'informations (SI) eaux usées, eaux pluviales et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Commission permanente du 21 novembre 2022**Délibération n° CP-2022-1948**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Système d'informations (SI) eaux usées, eaux pluviales et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération sur le SI eaux usées, eaux pluviales et GEMAPI fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

L'exécution des missions de collecte et d'assainissement des eaux usées de la Métropole de Lyon est indissociable des SI dédiés. Ces derniers permettent l'automatisation, le contrôle et la supervision centralisée et à distance de nos installations, ainsi que l'acquisition et le traitement des données nécessaires à l'amélioration continue et l'autosurveillance réglementaire des performances. Ces systèmes industriels d'informations sont sous la gouvernance de la direction du cycle de l'eau à l'instar des SI et de gestion se trouvant sous la gouvernance de la direction innovation numérique et systèmes d'information (DINSI).

Les enjeux des systèmes industriels d'informations évoluent. Anciennement fermé localement et limité aux usines, les systèmes s'ouvrent afin de permettre de gagner en performance, notamment grâce à une gestion à distance des installations et au croisement des données. Ces évolutions amènent de nouvelles problématiques, particulièrement en termes de sécurité (cybersécurité).

Spécifiquement, la directive européenne *Network and information system security* (NIS) et sa transposition française poursuivent l'objectif d'assurer un niveau de sécurité élevé et commun pour les opérateurs de services essentiels (OSE) identifiés par l'État *via* l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). La Métropole a été désignée OSE du secteur du traitement des eaux non potables à compter du 1^{er} janvier 2022. De ce fait, les systèmes d'information essentiels (SIE), dont est tributaire la Métropole, doivent respecter un ensemble de 23 règles portant sur la gouvernance, la protection, la défense et la résilience de ces SIE. Le délai réglementaire de mise en conformité est de 3 ans à compter de la désignation OSE, soit pour le 1^{er} janvier 2025.

II - Objectifs

La stratégie des systèmes d'information assainissement est gouvernée *via* un schéma directeur des systèmes d'assainissement - GEMAPI.

Il se décline en 4 axes majeurs :

- connaître et maîtriser le système d'information,
- répondre aux besoins métiers,
- assurer les échanges, l'accès et la valorisation des données,
- sécuriser les systèmes d'information.

La réalisation de ce schéma directeur se décline en un portefeuille de projets prioritaires. Les projets significatifs sur la PPI actuelle sont :

- l'opération de sécurisation du SI (cybersécurité),
- le projet de refonte applicative de l'application de gestion de l'autosurveillance (projet Camélé'eau) - Assistance fonctionnelle,
- la 2^{ème} phase du déploiement d'un outil de gestion des interventions sur le réseau de collecte des eaux usées,
- la refonte des systèmes de supervision et de télégestion des usines de traitement des eaux usées.

1° - Opération de sécurisation du SI

Une analyse de risques a permis d'identifier les actions prioritaires à mener : 37 actions pour traiter les risques identifiés et 21 supplémentaires pour atteindre la conformité réglementaire. Cette approche par risque a permis de construire un scénario sur 5 ans traitant les risques identifiés et la mise en conformité réglementaire.

Ce programme de travaux se décline autour des thématiques suivantes :

- gouvernance, à travers une connaissance de l'existant et des risques, des indicateurs de suivi du niveau de sécurité et une politique de sécurité,
- protection contre de potentielles attaques informatiques en durcissant la configuration des systèmes, en déployant du matériel de sécurité ainsi qu'une gestion fine des droits d'accès,
- défense, en détectant les attaques et en apportant une réponse aux incidents,
- résilience, par le développement d'une gestion de crise en cas d'incident afin d'assurer une continuité dans la fourniture des services essentiels.

2° - Camélé'eau - Assistance fonctionnelle

La mise en œuvre de l'autosurveillance du système d'assainissement nécessite de consolider un grand nombre de données décrivant le fonctionnement de celui-ci et d'assurer leur mise en forme selon des formats définis avec nos partenaires extérieurs : les services de l'État chargés de la police de l'eau et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

L'outil VIGILANCE a été développé il y a 18 ans sur des technologies devenues aujourd'hui obsolètes. Un projet mené conjointement avec la DINSI a pour objectif de refondre cet outil. Afin d'assurer le succès de ce projet complexe, un appui fonctionnel semble pertinent à prévoir : définition du besoin, réalisation des tests et de la recette des développements, assistance à la gestion de projet.

3° - Explora phase 2

Le projet Explora vise à déployer un outil informatique bureautique et en mobilité supportant la surveillance préventive des ouvrages, le traitement des réclamations, les demandes de travaux d'exploitation et de réparation entre les équipes. La 1^{ère} phase de ce projet se finalise et cet outil est fonctionnel au sein des équipes sur les sites d'exploitation assainissement.

La phase 2 vise à :

- prendre en compte des nouveaux modes d'exploitation qui évoluent,
- informatiser l'ensemble du processus et le cycle de vie des demandes d'intervention,
- supprimer les doubles saisies dans des outils devenus obsolètes (NetDTE),
- soutenir des études approfondies de diagnostic sur les ouvrages et les bassins versant,
- produire des rapports opérationnels concernant l'avancement des travaux et faciliter les analyses de la gestion du patrimoine.

4° - La refonte des systèmes de supervisions et de télégestion des usines de traitement des eaux usées

Pour assurer les fonctions de contrôle et commande des équipements électromécaniques et stations de mesures, la Métropole s'appuie sur un SI industriel qui est composé d'un réseau qui permet l'interconnexion de ses actifs à des applications de supervision. Il existe une forte hétérogénéité dans le parc applicatif, ce qui aboutit, pour la Métropole, à la démultiplication des compétences nécessaires au maintien de ses compétences.

De plus, la démarche de cyber sécurisation de son SI industriel a abouti à la mise en évidence de l'obsolescence SSI de ces applications et des systèmes les supportant.

D'autre part, la majorité des applications utilisées dans ce SI sont des progiciels commerciaux avec un code source fermé. Or, l'État et la politique de la Métropole préconisent fortement l'usage des outils libres et à source ouverte.

Dans ce contexte et au vu des nouveaux enjeux, ce projet vise à identifier et déployer une architecture du SI et des outils qui puissent permettre à l'exploitant de rationaliser ses coûts financiers et humains tout en améliorant l'accessibilité aux outils de supervision pour les utilisateurs.

III - Plan de financement

Une 1^{ère} autorisation de programme études de 100 000 € HT a permis de cadrer cette opération et affiner son coût prévisionnel. Le financement complémentaire nécessaire, estimé à 2 400 000 € HT, se détaille ainsi :

- cybersécurité - Étude & réalisation : 300 000 €,
- cybersécurité - Achat matériel & logiciel : 1 500 000 €,
- assistance métier projet Camélé'eau : 200 000 €,
- projet Explora phase 2 : 200 000 €,
- refonte SI industriel : 200 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des projets identifiés comme prioritaires dans le cadre du schéma directeur des SI eaux usées, eaux pluviales et GEMAPI.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P19 Assainissement pour un montant de 2 400 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O8532 répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2022 : 100 000 € HT en dépenses,
- 2023 : 650 000 € HT en dépenses,
- 2024 : 650 000 € HT en dépenses,
- 2025 : 550 000 € HT en dépenses,
- 2026 : 450 000 € HT en dépenses.

Le montant total de l'autorisation de programme sur le budget annexe assainissement est donc porté à 2 500 000 € HT en raison de l'individualisation partielle de 100 000 € HT à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 22 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-293501-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
